

## DELIBERATIONS DU 6 OCTOBRE 2016

1. Compte rendu d'activités à la collectivité de la ZAC Fontaine au Brun
2. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Savine
3. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Altitude
4. Compte rendu d'activités à la collectivité de la Butte de Savine
5. Dotation d'équipement des territoires ruraux – D.T.E.R. 2017 – Demande de subventions
6. Décision modificative de crédits n° 4
7. Fonds Solidarité Logement (F.S.L.) - Montant pour 2016
8. Révision des loyers des logements communaux
9. Règlement intérieur de la ville



Département Loire-Atlantique
Arrondissement Saint-Nazaire
Canton Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_01**

**OBJET :**

**Compte-rendu  
d'activités à la  
collectivité - CRAC**

**ZAC de la Fontaine au  
Brun**

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY  
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE –  
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane  
GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT –  
Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaëg PROCKTER à  
Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne  
RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

La concession s'achèvera au 31/12/2016 pour cette ZAC à vocation d'activités commerciales, de services et d'artisanat, sur environnement 30 ha. Totalemment commercialisée et aménagée, la ZAC fait encore l'objet de développements :

- Sur la façade Nord par des acquisitions foncières d'opportunité (Etat, Conseil Général) et qui seront poursuivies en 2016. La définition du projet d'aménagement et de ses conditions de réalisation restera à définir.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2015 développant 7 453 360 € HT de charges, propose un résultat prévisionnel excédentaire de 234 317€ dont 115 000 € ont d'ores et déjà été versés par anticipation à la ville. Le solde de ce résultat, versé à la clôture de l'opération, est fixé prévisionnellement à 119 317 €. **Ce résultat prévisionnel excédentaire est lié à la réalisation d'un projet urbain sur le foncier en extension nord.**

**La trésorerie prévisionnelle de l'opération est excédentaire de 78 636 € au 31 déc. 2015.**

Pour rappel, un fond de concours de 210 380 € a été versé à l'opération « Primaire ».

Il en résulte les points remarquables - points de vigilance pour 2016 suivants :

- Engagement des actions nécessaires à l'évaluation de la faisabilité opérationnelle du projet d'extension de la zone commerciale vers le nord
- Réflexion sur le maintien ou non d'un nouveau contrat de location du mobilier urbain avec Exterion Media (anciennement CBS Outdoor)
- Acceptation du résultat prévisionnel excédentaire évalué à ce jour 234 317 € dont 115 000 € ont d'ores et déjà été versés à la Ville de Trignac.
- Transfert de la ZAC de la Fontaine au Brun vers la CARENE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe).

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC ZAC de la FONTAINE-AU-BRUN arrêté au 31/12/2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de la Fontaine au Brun présenté par la SELA

**APPROUVE** les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_02**

OBJET :

**Compte-rendu  
d'activités à la  
collectivité - CRAC**

**ZAC de Savine**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession est formellement achevée depuis le 18/03/2009, (prorogation par l'avenant n°3 au 31/12/2015). Cette ZAC à vocation d'activités commerciales de services et d'artisanat s'étend sur 17 ha environ, et toutes les phases de son développement sont réalisées. Les mouvements sur 2015-2016, sans évolution sensible.

Toutefois, la SELA propose de consacrer l'année 2016 à :

- Engagement des actions nécessaires à la liquidation de l'opération.
- Remboursement de l'avance de trésorerie par la ZAC Altitude pour 257 347.05 €
- Acceptation d'un résultat prévisionnel et excédentaire évalué à ce jour à 397 139 € dont 120 000 € ont d'ores et déjà été versés à la Ville de Trignac
- Le versement de 100 000 € affectés en fonds de concours à l'opération de la Butte de Savine.
- Reversement du solde positif de 277 139.00 € à la commune de Trignac.
- Transfert de la ZAC de Savine vers la CARENE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe)

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de SAVINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de Savine présenté par la SELA

**APPROUVE** les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

<b>DEL_20161006_03</b>
------------------------

OBJET :

**Compte-rendu  
d'activités à la  
collectivité - CRAC**

**ZAC Altitude**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille seize, le six octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaëg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

**Absents :** Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession s'achève au 31/12/2018.

ZAC à vocation d'activités PME artisanales et industrielles, sur 22 ha environ.

L'achèvement des travaux de viabilisation – bouclage des rues des Lamineurs et des Fondeurs est évalué à 250 K€ environ.

Le bouclage de la voirie (Rue des Lamineurs / Rue des Fondeurs) est envisagé en 2017, en parallèle de la commercialisation les derniers ilots.

Le bilan prévisionnel au 31/12/2014 s'équilibre à hauteur de 3 577 756 € HT, intégrant une participation financière de la ville de 866 813 €. Un versement de 75 000 € a été réalisé en 2014 et 50 000 € sont programmés pour 2015 puis 45 000 € en 2016 et 2017 et enfin 42 347 € en 2018.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2016 suivants :

- Achèvement de la réflexion relative à l'avenir des Forges permettant de dégager des orientations programmatiques validées par la Collectivité.

- La trésorerie prévisionnelle de l'opération s'appuie sur une avance de trésorerie de l'opération de la ZAC de Savine de 257 K€, dont le remboursement est programmé en 2016, mais reste négative au 31 déc. 2015 à hauteur de – 305 987 €.

- Réflexion sur le bouclage voirie en parallèle de la commercialisation.

- Mise en parallèle du projet Eau & Paysage et de la commercialisation de l'Ilot 3.

- Transfert de la ZAC Altitude vers la CARENE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (prise en compte de la loi NOTRe)

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC ALTITUDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC Altitude présenté par la SELA

**APPROUVE** les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016





<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_04**

OBJET :

**Compte-rendu  
d'activités à la  
collectivité - CRAC  
  
ZAC de la Butte de  
Savine**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaëg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La concession s'achève au 31/12/2018 (avenant n°2) pour cette ZAC à vocation d'habitat et artisanat et de tertiaire, sur une superficie d'environ 20 ha, avec des procédures d'opération achevées, des études d'aménagement réalisées, et le reste en cours (travaux d'aménagement, commercialisation).

I - Travaux d'aménagement

Les travaux de finitions des équipements publics desservant les ilots destinés à l'habitat ont été engagés en 2013 et seront achevés en 2016. La remise à la collectivité des voiries et des espaces verts réalisés est programmée en 2017.

Les travaux d'aménagements paysagers liés au respect des mesures compensatoires sur les Prés Neufs sont évalués à 150 K€ et sont prévus pour 2017.

L'aménagement de l'ilot 4, à ce jour dédié à l'accueil d'activités, connaît à ce jour un potentiel acquéreur, la validation du projet est en cours.

II – Commercialisation – Programmes privés – Programmes Locatifs sociaux

La cession de l'ilot 4 est en cours, le prix de cession de cet ilot, permettant d'équilibrer le bilan financier de l'opération, est de plus de 935 K€ HT.

Le principe d'implantation de l'enseigne « Grand Frais » est en cours de validation, la signature de l'acte authentique est prévue au plus tard pour 2017.

L'arrivée des locataires des programmes de la SILENE et de Logi Ouest a été réalisée à la mi 2013.

Le programme de Maisons Familiales – 10 Maisons en bande PSLA – a connu des difficultés de commercialisation. Ne pouvant pas assurer la commercialisation de ce programme en l'absence de capacité de mutation des logements PSLA en locatif social (refus CARENE) compte tenu de l'importance du parc locatif développé sur la ZAC, il a été acté l'abandon du projet en 2013.

Cet ilot est transformé en terrains libres de constructeur fléché vers l'accession abordable.

#### IV – Commercialisation des terrains à bâtir

Terrains libres de constructeurs (ilot 1b) : 23 lots

21 lots vendus sur 23 au 31/12/2014, soit un taux de commercialisation de 91 %, prix de vente réduit entre 60 000 et 62 000 € TTC.

Terrains accession abordable (ilot 1a) : 12 lots

Destinés de préférence aux primo-accédants, ces terrains sont proposés en « libre de constructeur » ont permis d'accueillir 1 famille en 2014. En 2015, 8 terrains ont été cédés portant un taux de commercialisation à 66%. Prix de vente situé entre 46 et 55 K€

Terrains accession abordable (ilot 3b) : 10 lots

Le programme PSLA des Maisons Familiales n'a pas abouti. L'ouverture en terrains libres de constructeurs est proposée depuis fin 2015. Prix de vente moyen : 40 500 €TTC / 230 m2.

Le bilan financier s'équilibre à 4 024 609 € HT et ne connaît pas d'évolution vis-à-vis du dernier bilan financier prévisionnel au 31/12/2014.

Les recettes évoluent selon :

- L'ajustement du fonds de concours de la ZAC de Savine au titre des aménagements paysagers réalisés en limite de ZAC (100 K€) en 2016
- Le recours à une participation d'équilibre à l'opération par la Collectivité à hauteur de 188 392 € dont une partie est issue du solde de la ZAC de Savine et des participations financières arrêtées à 62 500 € en 2016 et 2017 puis 63 932 € en 2018

Les dépenses évoluent selon :

- L'ajustement du programme de travaux de finitions au regard des modifications apportées en cours de chantier.
- L'intégration des frais financiers générés par le recours à un emprunt en 2013 d'un montant de 1 M€ lié notamment aux difficultés commercialisation de l'ilot 4 et de l'ilot 3b.

La trésorerie prévisionnelle de l'opération est déficitaire de 579 211€ et connaîtra un niveau déficitaire de – 857 000 € en 2016.

Il en résulte les points remarquables-points de vigilance pour 2016 suivants :

Commercialisation :

- Finalisation de la cession des terrains à bâtir de l'ilot 1a.
- Mutation de l'ilot 3b en terrains à bâtir.
- Cession de l'ilot 4

Travaux :

Engagement des travaux de finitions et préparation de la remise d'ouvrage.

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur le CRAC de la ZAC de la BUTTE DE SAVINE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le compte rendu d'activité au 31 12 2015 de la ZAC de la Butte de Savine présenté par la SELA

**APPROUVE** les points remarquables – points de vigilance notés dans le compte rendu d'activité joint en annexe.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON*



THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_05**

OBJET :

**Dotation d'équipement  
des territoires ruraux  
D.E.T.R. 2017**

**Demande de  
subventions**

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique fait savoir à la commune que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux est attribuée selon un régime unique, sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles.

Un état indique les catégories d'opérations prioritaires retenues et les taux de subvention correspondants.

Les demandes doivent être déposées à la Préfecture de la Loire Atlantique avant le 25 novembre 2016.

Les services de la commune vont adresser courant octobre à la Préfecture un dossier correspondant à :

- Une opération de restructuration de la Base Canoé Kayak pour répondre à l'Ad'AP validé par la Préfecture le 24 septembre 2015. Les travaux porteront sur une démolition / reconstruction pour assurer la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité d'un bâtiment devenu vétuste. Le coût des travaux au stade APS sont évalués à 292 274.16 € HT (études et travaux)

**Base Canoé Kayak - Catégorie 2 : correspondant aux opérations visant à améliorer l'accessibilité des P.M.R. et à la sécurité au sein des établissements publics recevant du public**

Cette démarche ne présume pas des choix qui seront opérés par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2017, il s'agit simplement de prendre rang.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter une aide au titre de la DETR pour le montant maximum (35% des coûts HT) pouvant être accordé pour les travaux envisagés en 2017, le reste de la dépense se faisant par autofinancement communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de solliciter une aide au titre de la DETR pour le montant maximum (35% des coûts HT) pour les travaux de restructuration de la base de canoë kayak.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	1

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON*



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_06**

**OBJET :**

**Décision modificative  
de crédits n° 4**

L'an deux mille seize, le six octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY  
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE –  
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane  
GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT –  
Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaëg PROCKTER à  
Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne  
RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été  
faite le

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédits figurant au tableau ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte.**

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	2

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016
- ⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016
- ⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016



## DECISION MODIFICATIVE N° 4

EXERCICE 2016

## BUDGET COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES***Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles*

Article	Fonction	Opération	Montant	Libellé
2051	020	28	10 000,00	Concessions et droits similaires

*Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées*

Article	Fonction	Opération	Montant	Libellé
204182	820	10	20 000,00	Autres organismes publics – Bâtiments et installations

*Chapitre 23 : Immobilisations en cours*

Article	Fonction	Opération	Montant	Libellé
2313	411	52	-30 000,00	Constructions en cours

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT

00,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES***Chapitre 011 : Charges à caractère général*

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
6226	01	age01sc	15 000,00	honoraires
6227	90	age90tlp	2 000,20	Frais d'acte et de contentieux

*Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés*

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
64111	01	pay01sc	70 000,00	Rémunération principale

*Chapitre 67 : Charges exceptionnelles*

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
673	90	age90tlp	23 000,00	Titres annulés sur exercices antérieurs

*Chapitre 022 : Dépenses imprévues*

Article	Fonction	service	Montant	Libellé
022	01	age01sc	-110 000,00	Dépenses imprévues

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

Du **6 OCTOBRE 2016**

**DEL\_20161006\_07**

OBJET :

**Fonds de solidarité  
logement (F.S.L.)**

**Montant pour 2016**

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY  
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE –  
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane  
GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT –  
Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à  
Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne  
RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Le Conseil général de Loire-Atlantique –direction solidarité insertion-service solidarité et accès aux droits -par courrier du 11 février 2016, sollicite la ville de Trignac pour renouveler sa participation à hauteur de celle de 2015, soit 6 797.65 €, cela au regard du bilan des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) ayant bénéficié en 2015 aux ressortissants de Trignac

Bilan 2015

2015-access		2015-maintien		2015-energie		2015-eau	
	Nombre dossiers		Nombre dossiers		Nombre dossiers		Nombre dossiers
Subvention		Subvention		Subvention		Subvention	
27 400.06 €	52	10 527.68 €	11	2 004.94 €	10	525 €	7

Total général : 30 953.17 € pour 69 dossiers

Cette dépense est inscrite au BP 2016 à l'article 6558 'autres contributions obligatoires'.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler sa participation au Fonds solidarité logement à hauteur de 6 797.55 €.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON



<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

**29**

de présents  
de votants

**22**

**28**

**DEL\_20161006\_08**

OBJET :

**Révision des loyers  
des logements  
communaux**

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY  
Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE –  
Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane  
GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT –  
Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaïg PROCKTER à  
Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne  
RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Il est présenté au Conseil Municipal la révision des loyers des logements communaux sur la commune de Trignac pour l'année 2017. Il est demandé au Conseil Municipal, son avis sur les nouveaux loyers qui prendront effet au 01 janvier 2017.

	<i>Loyer Actuel</i>	<i>charges actuelles</i>	<i>loyer total actuel</i>	<i>proposition loyer</i>	<i>proposition charges OM</i>	<i>Participation chauffage</i>	<i>proposition loyer total</i>
3 rue Jean Jaurès	242,83	10,91	253,47	242,83	11	0	253,83
5 rue Jean Jaurès	355,09	10,91	365,64	355,09	11	0	366,09
13 rue Jean Jaurès	242,83	10,91	253,74	242,83	11	0	253,83
30 rue Marie Curie	242,83	10,91	253,74	242,83	11	0	253,83
38 rue Marie Curie	362,73	10,5	373,23	362,73	11	0	373,73
6 chemin des bécarres	419,73	18,08	437,81	419,73	18	0	437,73
84 route des Ormeaux (T2)*	156,18	5,6	197,98	156,18	6	40,1	202,28
84 route des Ormeaux (T4)*	443,57	10,06	519,32	443,57	10	72,92	526,49
2 Bis Bd Henri Gautier (103m²)	0,00	0,00	0,00	475,00	11	0,00	486,00
15 rue Baptiste Marcet	0,00	0,00	0,00	571,00	18	0,00	589,00

Estimatif  
2014 :  
540 €

Estimatif  
2012 :  
650 €

\*T2 : dont 40,10  
€ de chauffage

\*T4 : dont 72,92  
€ de chauffage

Indice INSEE : 2  
trimestre 2016 :  
stable 0,00 %  
Augmentation 5  
% en 2016 pour  
chauffage,  
pourcentage  
reconduit pour  
2017.

#### Tarif location Garage

	Loyer 2016	Proposition loyer 2017
Henri Gauthier	50,00	50,00
36 bis Léo Lagrange	50,00	50,00
rue Jules Verne	50,00	50,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** les nouveaux tarifs des loyers des logements communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
David PELON*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 10 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 10 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 10 OCT. 2016





<b>Département</b> Loire-Atlantique
<b>Arrondissement</b> Saint-Nazaire
<b>Canton</b> Saint-Nazaire 2

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **6 OCTOBRE 2016**

Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
de présents	<b>22</b>
de votants	<b>28</b>

**DEL\_20161006\_09**

OBJET :

**Règlement intérieur**

L'an deux mille seize, le six octobre

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**Étaient présents :** David PELON – Sylvia HAREL – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Yann ROUSSEL – Antoine AMOSSE – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Fabienne RAGAUD – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Jacques VERRIELE – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Tiphaine DAVID à Yvon DAVID – Lydia POIRIER à Roland STAL – Gwennaëg PROCKTER à Jean-Claude FREHEL – David THOMAS à David PELON – Hélène VEYLON à Fabienne RAGAUD – Cécile CHEDEAU à Jean GALI

Absents : Dominique MAHE-VINCE

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Hélène SIMON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le Et que la convocation avait été faite le

Le règlement intérieur de la Ville de Trignac vient en complément des principaux textes statutaires applicables à l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics territoriaux. Ils sont issus de :

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
- La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des fonctionnaires,
- La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la Fonction Publique ainsi qu'au temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,
- Les décrets pris pour l'application des lois ci-dessus énoncées.

Ce règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein d'une entité.

Le présent règlement est destiné à organiser la vie dans les services de la Ville de Trignac dans l'intérêt de tous et d'assurer un bon fonctionnement de la collectivité.

Vu le compte rendu du CHSCT du 10 juin 2016 et le compte rendu du comité technique du 23 septembre 2016.

Considérant l'adoption du règlement intérieur de la Ville lors de ces deux instances,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du règlement intérieur de la Ville présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le règlement intérieur de la ville.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 11 OCT. 2016  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 11 OCT. 2016  
⇒ Retour en Mairie le 11 OCT. 2016  
⇒ Publié ou affiché le 11 OCT. 2016

*Pour extrait conforme,*  
Le Maire,  
David PELON

